



Pourvoi en cassation pour une infraction au code de la route

Par **grenatre**, le **20/10/2010** à **15:18**

Bonjour, j'aimerais savoir si un pourvoi en cassation suspend la sanction d'amende, de retrait de points et de suspension de permis de conduire pour une infraction de quatrième classe au code de la route si la cour d'appel rejette ma requête, avant d'engager la démarche merci de me répondre à frankgrn@hotmail.fr, sincères salutations.

Par **chris_Idv**, le **20/10/2010** à **15:20**

Bonjour,

Un pourvoi en cassation n'est pas suspensif de la peine prononcée par la cour d'appel.

Cordialement,